

ADJUVANT

Liberate®

pour bouillies **Herbicides** | **Insecticides**
Régulateurs de croissance

CONTROLE
DERIVE®

Spécial **HERBICIDES D'AUTOMNE** (Céréales et Colza)

De la cuve à la plante, **POURQUOI ADJUVANTER** les herbicides racinaires d'automne ?

LA PRATICITÉ DE MISE EN BOUILLIE



En présence de plusieurs produits associés,
[l'ajout de L'ADJUVANT **LIBERATE**

= des mélanges :
[**PLUS HOMOGÈNES**
[**PLUS STABLES**

SANS
adjuvant



AVEC
LIBERATE



LE PRODUIT AU BON ENDROIT



En présence de risque de dérive,
[l'ajout de L'ADJUVANT **LIBERATE**

= un taux de dérive :
[**RÉDUIT** de - 56% avec buse à fente
[**RÉDUIT** de - 94% avec buse Anti-dérive

Mais ne se substitue pas à la buse anti dérive s'il y en a besoin

SANS
adjuvant



AVEC
LIBERATE



= **RESPECT** environnement et riverains

Liberate®

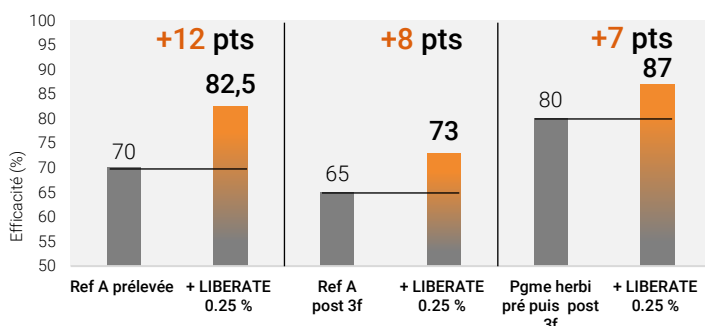
L'AUGMENTATION DE L'EFFICACITÉ



Des herbicides plus longtemps absorbables
par les racines avec L'ADJUVANT **LIBERATE**

= une efficacité :
[**JUSQU'À + 15%**

Synthèse essais **efficacité désherbage céréales automne vulpins / ray-grass**
Vol. : 120 L/ha – buse AIXR110015 – Notations T+ 130 j



LA SÉLECTIVITÉ PRÉSERVÉE

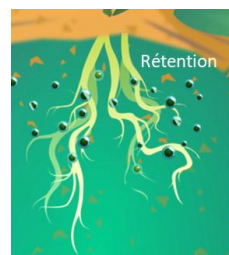


En pré comme en post précoce,
[l'ajout de L'ADJUVANT **LIBERATE**

= une sélectivité :
[**ABSENCE DE RISQUE** pour la culture
grâce à la **rétenion** des molécules herbicides dans
les 1er cm = moins de transfert vers les horizons plus
profonds.



SANS adjuvant



AVEC LIBERATE

LIBERATE® : AMM n° 2100072 - 488 g/l de lécithine - © Marque déposée Loveland Products Inc - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition 07/2025. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.